



COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

AMBES
ARNAGE
BASSENS
BERRE
BEUVRY LA FORÊT
BOUROGNE
CAEN-MONDEVILLE
CERNY
CESSON SAVIGNY
COURNON D'AUVERGNE
DELUZ
DONGES
DUNKERQUE
FOS SUR MER
FRONTIGNAN
GAILLON
GONFREVILLE L'ORCHER
HARFLEUR
MONTOIR de BRETAGNE
LA MEDE
LANESTER
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LORIENT
MARSEILLE-St MENET
MARTIGUES
MONTREUIL JUIGNÉ;
NARBONNE
ORLEANS
OUDALLE,
PORT st LOUIS du Rhône
QUEVEN
REDON
ROGERVILLE
ROGNAC
SANDOUVILLE
SENART
SISTERON
ST CRESPIN sur MOINE
ST JEAN DE BRAYE
ST PIERRE DES CORPS
St PIERRE la GARENNE
ST VALLIER
TERSANNE
TOULOUSE
VERNON
VITROLLES

Coordination Nationale
des Associations Riveraines des Sites Seveso
chez Michel LE CLER
Le Larron
44 480 DONGES

Donges le 28 janvier 2014

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques ne garantissent pas la sécurité des populations !

Samedi 25 janvier, des Associations riveraines des sites Seveso seuil haut, originaires de plusieurs villes de France (Marseille, Caen, Narbonne, Tersanne, Donges, Toulouse, Le Mans-Arnage, Cesson Savigny, St Pierre des Corps, La Rochelle...) se sont réunies à St Pierre des Corps pour faire le point sur l'état d'avancement des Plans de Prévention des Risques Technologiques dans chacun de leur secteur.

Les associations déplorent l'approbation à marche forcée par les préfetures des PPRT. Elles constatent, selon les régions, de sérieuses disparités quant aux exigences de l'Etat en matière de réduction des risques à la source. Dans une bonne part des PPRT approuvés les populations impactées restent exposées aux risques létaux. Prenant fait et cause pour la loi Bachelot, l'Etat, tout en révélant les dangers qui menacent les populations, délaisse son pouvoir régalien de sureté."

Unanimement, les participants considèrent que les avis émis par les riverains des Sites Seveso seuil haut, citoyens au cœur des dispositifs et principalement concernés, sont encore ignorés par l'Etat, ses représentants, nombre de députés et d'élus locaux. Ils dénoncent un profond déni de démocratie et s'interrogent sur les pouvoirs et la volonté de l'Etat face aux « lobbying » industriels.

La Coordination rappelle que les associations de riverains sont des parties prenantes, reconnues par la loi. Elles doivent pouvoir siéger partout dans les instances de suivi des sites Seveso haut. Ces instances doivent être de vrais lieux de débat contradictoires, non pas des simulacres formels. Les associations doivent être incluses dans le processus d'établissement du PPRT dès la phase préalable des études de dangers, qui ne peut se limiter à un face à face exploitant/préfeture.

Si les Associations de défense des riverains rappellent leur attachement indéfectible au tissu industriel, elles refusent que les populations proches des sites Seveso fassent les frais des nuisances qui leur sont imposées quotidiennement. Qui décide: l'Etat ou l'industriel ?

Les discours officiels visant à formater les esprits pour imposer aux riverains des travaux de renforcement de leur habitation, travaux jugés inefficients et onéreux ne trompent pas les populations concernées. La manœuvre consiste à donner bonne conscience à l'Etat et à l'industriel en reportant la responsabilité de ce dernier, générateur des risques, sur celle des riverains qui devraient se plier aux prescriptions imposées.

Soucieuse des deniers publics, les Associations constatent que l'industriel serait taxé à hauteur de 25 à 30 %, le reste (70 %) étant supporté par les contribuables. C'est ce que prévoit le « programme d'accompagnement risques industriels ». Ce dispositif décidé, sans les riverains, pour 8 sites sur les 404 PPRT existant (LANESTER -56, DONGES- 44, Port-aux-Pétroles STRASBOURG -67, ROUSSILLON Salaise-sur-Sanne - 38, JARRIE – 38, MARSEILLE St-Menet -13, LESPINASSE – 31, BASSENS – 33) par les partenaires publics et privés participant au financement des travaux prescrit par les PPRT ne répond pas aux exigences des personnes concernées qui réclament la réduction des risques à la source, la révision de la loi Bachelot et la mise en place d'un moratoire dans l'attente de l'écriture d'un nouveau texte.

C'est la raison pour laquelle la Coordination soutient le dépôt d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER et une proposition de résolution relative à un moratoire sur la mise en place des PPRT portée par plusieurs députés sensibles aux conséquences des risques industriels.

Le principe d'une demande de commission d'enquête adressée aux présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale ainsi qu'aux présidents des groupes politiques au Parlement a été adopté.

Sauf à vouloir mettre la vie d'autrui en danger, les mesures imposées aujourd'hui ne sont pas acceptables.

La coordination estime qu'il est urgent de poser en toute indépendance les vraies questions : modification des process, fractionnement et sécurisation des stockages, pérennité des activités industrielles, durabilité des énergies actuelles, énergies et environnement, urbanisation)

Elle appelle l'ensemble des associations à réfléchir à l'organisation d'une initiative nationale visant à alerter l'opinion sur les risques encourus par les populations riveraines des sites Séveso.

Si l'Etat a décidé d'épargner l'industriel, les riverains, citoyens acteurs, ne peuvent pas en subir les graves conséquences.

Pour la Coordination :

Raymond BOZIER (17)
Jean François DUPONT (77)
Nadia GAGNER (37)

Michel LE CLER (44)
Sylvestre PUECH (13)
Sophie VITTECOQ (31)

*NB : courrier à adresser à : Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso
chez Michel LE CLER – LE LARRON – 44 480 – DONGES – 06 18 39 46 65*